

La PCH parentalité

Qu'est ce que c'est ?

Depuis le 1^{er} janvier 2021, si **vous êtes en situation de handicap** et que vous avez besoin d'aide pour **vous occuper de votre(vos) enfant(s)** âgé(s) de moins de 7 ans, vous pouvez bénéficier d'une nouvelle aide : **la prestation de compensation du handicap (PCH) « parentalité »**

Cette aide se compose de 2 forfaits d'aides :

- > **l'aide humaine** pour vous aider à vous occuper de votre enfant.
- > **l'aide technique** pour vous aider à acheter du matériel adapté pour vous occuper de votre enfant.

Comment obtenir cette aide ?

Cette aide est attribuée sous conditions spécifiques, chaque demande est étudiée de façon individuelle et fait l'objet d'une évaluation au cas par cas. **Il faut faire une demande auprès de la MDPH.**

- ➔ **Si vous êtes déjà bénéficiaire de la PCH**, vous pouvez faire une demande auprès de la MDPH en remplissant le formulaire qui suit et en l'envoyant à la MDPH.
- ➔ **Si vous n'êtes pas bénéficiaire de la PCH ou que vous effectuez une demande de renouvellement de PCH**, vous pouvez remplir le formulaire classique de demande MDPH disponible sur le site www.alsace.eu en précisant votre besoin d'aide à la parentalité dans la partie B « votre vie quotidienne ».

DEMANDE À LA MDPH

Article R 146 26 du code de l'action sociale et des familles

Formulaire de demande de la prestation de compensation du handicap (PCH) au titre de l'aide à la parentalité pour les personnes ayant un droit ouvert à la PCH



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

À qui s'adresse ce formulaire ?

Vous avez un droit ouvert à la PCH et souhaitez bénéficier des nouvelles aides à la parentalité.
Vous devez utiliser ce formulaire pour adresser votre demande à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ou à la maison départementale de l'autonomie (MDA), accompagné des pièces justificatives indiquées.

1 Identification et situation du demandeur

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

N° de dossier à la MDPH :

Dates d'attribution de la PCH en cours ou de droit ouvert à la PCH :

Nombre d'enfants :

Vous attendez un enfant et souhaitez bénéficier des aides à la parentalité à sa naissance

Situation de monoparentalité : **Oui** **Non**

2 Identification de la demande

PCH Aide humaine à la parentalité

Conditions cumulatives relatives au demandeur :

Être bénéficiaire de l'élément 1 aide humaine de la PCH

Et avoir au moins un enfant âgé entre 0 et 7 ans.

PCH Aides techniques à la parentalité

Conditions cumulatives relatives au demandeur :

Être bénéficiaire de la PCH

Et avoir un enfant qui vient de naître ou qui va naître, ou qui fêtera son 3ème et/ou son 6ème anniversaire au cours de la période d'attribution de la PCH.

3

Identification et date(s) de naissance de(s) enfant(s)

Nom :

.....
.....
.....
.....
.....

Prénom :

.....
.....
.....
.....
.....

Date de naissance :

.....
.....
.....
.....
.....

4

Pièces à joindre :



Pour permettre le traitement de votre demande, pensez à joindre à ce formulaire daté les documents suivants :

Pièces obligatoires :

Extrait d'acte de naissance de chacun des enfants (si vous attendez un enfant, ce document sera à fournir ultérieurement).

Le :

...../...../.....

Signature :

.....

Signature :

De la personne concernée

De son représentant légal

En cochant cette case, je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations déclarées ci-dessus.

Les informations personnelles recueillies par la MDPH lors de l'examen, du traitement et du suivi de votre demande font l'objet d'un traitement informatique. Vous pouvez demander à la MDPH de récupérer, corriger, supprimer ou réutiliser ces informations (droits prévus dans la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2018). Vous pouvez faire cette demande par courrier auprès de votre MDPH.